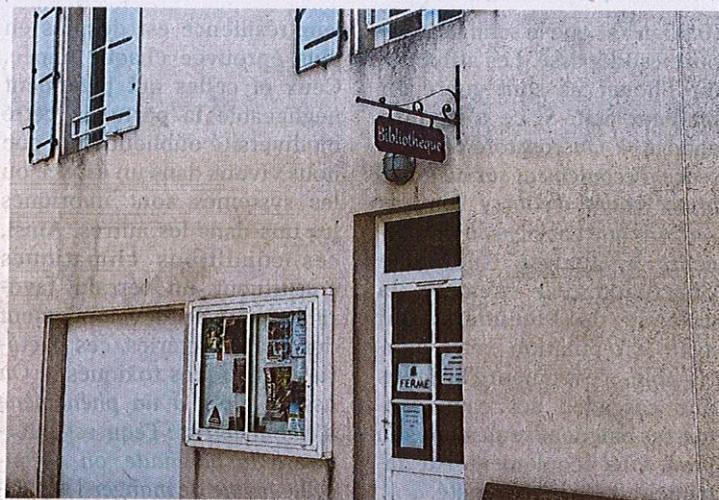


saint-pardoux-soutiers

Vers l'extension de la bibliothèque

J eudi 7 juillet, Johann Baranger, maire de la commune, a réuni le conseil municipal. À l'ordre du jour, la validation de l'avant-projet sommaire (APS) d'extension des locaux de la bibliothèque municipale. Il prévoit la restructuration intérieure des espaces entre bibliothèque, espace multimédia, salle de travail et archives de la commune. Un habillage extérieur ainsi qu'une signalétique sont prévus. L'APS tel qu'élaboré est voté pour un montant jugé important de 168.360 € TTC. Il est décidé de demander à l'architecte une révision de l'habillage extérieur, et des montants prévus pour les cloisons sèches, la serrurerie et l'installation électrique. Le maire, accompagné du conseiller numérique, Ugo Dorain, a aussi présenté un projet qui pourrait faire partie de cet ensemble : l'installation d'un musée numérique nommé Microfolie, qui permettrait un accès aux œuvres d'art de douze grands musées. Le dossier sera étudié en septembre.

Travaux. Les élus ont validé le raccordement électrique de la Mam par l'entreprise Geredis, pour un montant de 3.743 € TTC. Le raccordement en eau sera réalisé par le Smeg pour un montant de 266 € TTC ainsi que 451 € pour le raccordement au réseau eau usée. Le chantier de la Francette, dans le bourg de Soutiers, avance. Deux plus-



Quel sera le nouveau visage de la bibliothèque municipale de Saint-Pardoux-Soutiers ? Le projet avance.

values ont été votées, une de 2.468 € TTC pour des menuiseries extérieures et une de 432 € TTC pour la mission de contrôle technique.

Voirie. Les élus ont validé l'installation de deux nouveaux lampadaires Led sur la placette du lotissement Pré-de-la-Cure pour un montant prévisionnel de 6.364 € HT avec un autofinancement de 4.251 € après aides du Sieds.

Sécurité. Le volet de la sécurité a occupé les discussions lors de ce conseil. Peu avant la Fête de la musique, les ateliers municipaux ont été cambriolés. C'est le deuxième épisode d'effraction connu dans la commune cette année, après le bureau municipal, avec un préjudice conséquent. Le conseil a décidé de procéder à la sécuri-

sation de ses biens en faisant appel à une entreprise spécialisée. La sécurité numérique n'a pas été en reste : Ugo Dorain a évoqué les informations et conseils prodigués et le recours à un prestataire pour réaliser un audit de sécurité numérique. Après étude des propositions de plusieurs prestataires, les élus ont validé la proposition de l'entreprise Soluris pour un montant de 1.831 € et pour poursuivre la sensibilisation des agents et des élus pour 359 €.

Divers. Cinq jeunes participent au dispositif « Argent de poche » cet été auprès des services techniques et deux jeunes interviendront au sein du service administratif. Tous effectueront 20 demi-journées.